



# P R O N E

POUR LE SECOND

DIMANCHE APRÈS PÂQUES.

*Sur le caractère & l'autorité des Pasteurs,*

*Cognosco meas & cognoscunt me meæ.*

*Je connois mes brebis & mes brebis me connoissent.*  
( En S. Jean, chap. 10. )

**B**IENHEUREUX le Pasteur qui regardant son troupeau avec les yeux de la foi, n'y voit autre chose que des ames faites à l'image de Dieu & rachetées par le sang de J. C ; des ames dont il est chargé, dont il rendra compte au péril de la sienne ! Bienheureux le troupeau qui regardant son Pasteur avec les yeux de cette même foi, ne voit en lui qu'un homme revêtu de l'autorité de J. C, pour paître & conduire les brébis commises à sa garde ! C'est ainsi, mes chers Paroissiens, que je dois vous connoître, & que vous devez me connoître. Cette connoissance fait les bons Curés & les bons Paroissiens ; le défaut de cette connoissance fait les mauvais Curés & les mauvais Paroissiens. Si je suis un mauvais Pasteur, vous ne pouvez que me plaindre, & prier Dieu pour ma conversion ; mais s'il y a parmi vous

de mauvaises brébis, je ne dois pas me contenter de les plaindre & de prier pour elles ; le Seigneur m'ordonne d'élever la voix, de crier sans cesse pour les rappeler & les ramener au bercail. Mais comment y reviendront-elles, si elles n'entendent pas cette voix ? Et comment voudront-elles l'entendre, si elles la regardent comme la voix d'un homme. Il faut donc leur apprendre, ou plutôt remettre sous leurs yeux ce qu'elles savent déjà, que la voix des Pasteurs n'est pas simplement la voix des hommes, mais celle de J. C ; que le caractère des Pasteurs & l'autorité qu'ils exercent sur les âmes, ne sont autre chose que la puissance & l'autorité de J. C. lui-même. Dès qu'une fois vous serez bien persuadés que dans toutes les fonctions du saint Ministère, vos Pasteurs tiennent la place de J. C, vous conclurrez nécessairement qu'il faut donc les écouter comme J. C ; qu'il faut donc leur être soumis comme à J. C. Au reste, mes chers Enfants, en remettant sous vos yeux ce que notre caractère a de plus saint & de plus respectable, ce n'est ni pour faire valoir nos droits, ni pour nous en glorifier ; puisque nous ne saurions parler de la sainteté de notre état & de l'excellence de notre caractère, sans être couverts de confusion, & saisis de frayeur. Je ne viens donc pas m'élever au-dessus de vous, mais trembler devant vous ; je viens renouveler mes douleurs ; tout ce que je dirai pour votre instruction m'humiliera moi-même en me rappelant mon indignité, la pesanteur de mon fardeau, le danger que je cours de perdre mon âme, en travaillant à la sanctification de la vôtre.

I.  
RÉFLEXION.

SI vous considérez dans votre Pasteur ce qu'il est par lui-même, vous ne voyez en lui qu'un homme semblable aux autres, sujet aux infirmités de la

la nature, & aux miseres de l'humanité; qui a des vices ou des vertus; qui a de bonnes qualités ou qui en a de mauvaises. Vous aimez, vous estimez la personne, vous vous y attachez plus ou moins, suivant que votre inclination vous y porte, ou que vos intérêts le demandent, ou que votre humeur s'accorde avec la sienne. Mais, en le considérant comme votre Pasteur, & selon Dieu, vous ne faites plus attention à ce qu'il est, ou à ce qu'il n'est pas suivant le monde. Qu'il soit pauvre ou riche; de bonne famille, ou de la lie du peuple, savant ou non; qu'il soit un saint, ou qu'il se déshonore par une vie peu chrétienne; tout cela ne vous regarde point. Ce qui vous regarde, ce qui vous intéresse, ce que vous devez connoître, c'est son caractère & la qualité de Pasteur. Sa naissance, ses vices, ses vertus sont pour lui; son caractère n'est que pour vous; l'autorité qu'il exerce sur vos ames, ne vient que de ce caractère; & si ce caractère est le même que celui de J. C., l'autorité de votre Pasteur n'est donc autre chose que l'autorité de J. C. lui-même.

Or il est évident, mes chers Paroissiens, que le caractère des Pasteurs est le même que celui de J. C. Il n'y a véritablement qu'une seule Bergerie qui est l'Eglise Catholique, qu'un seul Troupeau composé des fidèles répandus par toute la terre, qu'un seul Pasteur qui est J. C. *Unum ovile & unus Pastor.* Tous les Papes, tous les Evêques, tous les Curés qui ont été chargés de conduire les brebis, & qui en seront chargés jusqu'à la fin des siècles, ne sont qu'un seul & même Pasteur avec la personne adorable de J. C. Lorsque nous baptisons, lorsque nous prêchons, lorsque nous consacrons, lorsque nous remettons les péchés, c'est J. C. qui prêche, c'est lui qui baptise, dit S. *Tract. 5. in Joann.* Augustin; c'est lui qui consacre, c'est lui qui ab-

souit. Quand vous voyez un prêtre à l'autel offrir le saint Sacrifice, imaginez-vous, dit S. Chrysostome, que ce n'est pas lui, mais J. C. qui a les mains étendues. Il se sert de notre bouche, de nos mains, de notre langue; il est pour ainsi dire confondu avec nous, & nous avec lui, pour remplir les fonctions du saint ministère. De même que Dieu étoit en J. C. pour se réconcilier le monde, c'est la belle pensée de S. Paul, J. C. est dans les Pasteurs, pour continuer & consommer la rédemption du monde. Ce même Jesus qui est assis à la droite de son Pere dévorant la mort, suivant le beau mot de S. Pierre, est aussi dans la personne des Pasteurs, par le ministère desquels il dévore la mort, lorsqu'ils travaillent à la destruction du péché, à la sanctification des ames; lorsqu'ils remettent sans cesse les péchés qui se commettent sans cesse; lorsqu'ils mangent journellement la victime chargée de tous les péchés du monde.

Comme tous les mouvemens du corps humain partent de la tête; ainsi toutes les fonctions du ministère Ecclésiastique partent de J. C. qui est le chef de l'Eglise, la tête du corps pastoral. Les Pasteurs en sont les yeux, la bouche, les mains, la langue, chacun suivant la place qu'il y occupe & la fonction à laquelle il est appliqué. De là vient que J. C. en parlant des Pasteurs, dit formellement & en propres termes : *celui qui vous écoute, m'écoute; celui qui vous méprise me méprise; celui qui vous touche, touche la prunelle de mon œil.* Il est donc visible que le caractère & l'autorité des Pasteurs, dans le gouvernement des ames, ne sont que le caractère & l'autorité de J. C., & que quiconque refuse de s'y soumettre dans tout ce qui concerne leur ministère, ne résiste pas aux hommes, mais à J. C.

N'y a-t-il donc aucun cas où les fidèles soient

dispensés d'écouter & de suivre leur Pasteur ? Mes chers Paroissiens , prenez garde ; c'est ici un des principes fondamentaux de notre Religion & le Catéchisme tout pur. Il faut distinguer deux ordres de Pasteurs dans l'Eglise. Le premier est celui des Evêques qui sont les successeurs des Apôtres , & qui ayant à leur tête notre S. Pere le Pape , sont les dépositaires des vérités de la foi , nos juges & nos maîtres dans la foi ; unis à la chaire de S. Pierre , ils forment ce corps Pastoral dont le successeur de S. Pierre est le chef visible , ce corps dont les jugemens en matiere de foi sont toujours infallibles à cause des promesses de J. C : *Allez , enseignez , voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Chaque Evêque par conséquent a droit d'enseigner dans son diocèse. Non-seulement , il en est le premier Pasteur ; mais il est établi pour veiller sur la conduite des autres. Il entre dans nos Eglises , & y exerce quand il lui plaît , toutes les fonctions du Sacerdoce , sans avoir besoin pour cela du consentement des Pasteurs qui les gouvernent sous son autorité. Il donne des Mandemens , il publie des Ordonnances pour le maintien ou le rétablissement de la discipline ecclésiastique , pour corriger ce qu'il y auroit de défectueux dans le culte extérieur , dans les prieres & les cérémonies de son Eglise , pour régler , en un mot , tout ce qui concerne l'administration spirituelle de son diocèse , le tout pour l'avantage de la Religion & le salut des peuples ; mais le tout conformément aux principes de la foi & aux regles fondamentales du corps pastoral dont il est le membre , & au nom duquel il agit.

Si un Evêque , dans ses instructions , enseignoit des choses contraires à la foi de l'Eglise universelle , il seroit repris par les autres Evêques , obligé de corriger & de rétracter ses erreurs. S'il re-

fusoit de le faire, il seroit traité comme un hérétique, retranché du corps pastoral comme un membre pourri, & dès-lors ses brebis seroient non seulement dispensés de le suivre, mais obligés de le fuir. Tant que vous avez été uni par les sentimens d'une même foi au corps des Evêques répandus dans tout le monde chrétien, & attachés au Saint-Siege, nous vous avons écouté comme notre Pasteur. Aujourd'hui vous enseignez une doctrine qui est la vôtre, & non pas celle de l'Eglise; vous êtes séparé de votre corps, vous n'avez plus de communication avec le chef visible de ce corps, vous n'êtes donc plus de ce corps; ce n'est donc plus J. C. qui parle par votre bouche, & qui agit par votre ministère; vous n'êtes plus notre pasteur. Vous pouvez avoir encore l'habit & la houlette du berger, mais vous êtes un loup ravissant; nous vous reconnoissons à votre voix & à votre conduite; vous nous effrayez, nous ne pouvons plus ni vous voir ni vous sentir. Voilà, mes Freres, ce que disoient les fideles Catholiques aux Pasteurs qui, dans les troubles de l'hérésie, avoient eu le malheur d'abandonner la foi, & de se séparer du Saint-Siege. Jours de scandale & d'horreur, puissiez-vous ne jamais revenir!

Mais lorsqu'un Evêque parle, enseigne & se conduit dans l'administration de sa charge conformément aux principes de la foi; tant qu'il demeure uni au corps des Pasteurs & à leur chef visible, nous sommes certains qu'en l'écoutant nous écoutons J. C.; qu'en le suivant & nous attachant à lui, nous reposons, comme des brebis dociles, dans le sein de l'Eglise notre mere, & sous la garde du bon Pasteur. Ah! mes Freres! de quelle profonde vénération ne devons-nous pas être pénétrés pour nos Evêques! ils sont les colonnes de l'Eglise, les depositaires sacrés,

& les conservateurs des vérités éternelles , qui font notre trésor & notre espérance. Ils ont sur la terre le même rang & la même autorité que les Apôtres ; leur caractère auguste mérite de notre part les mêmes hommages que nous rendrions à l'un des douze Apôtres s'il paroït au milieu de nous. Avec quel respect ne devons-nous pas regarder cette croix que l'Evêque porte sur sa poitrine , comme pour nous faire entendre qu'il porte dans son cœur nos ames rachetées par la croix , & qu'elles y sont gravées , ainsi que le nom des douze Tribus d'Israël étoient gravées sur les pierres précieuses qui ornôient la poitrine du Grand-Prêtre ! Avec quel respect ne devons-nous pas baiser cet anneau pastoral , le signe de l'alliance qu'il a faite avec nous , par laquelle nous sommes devenus ses brebis & ses enfans , comme il est devenu notre Pasteur & notre Pere ! Avec quel respect , mais avec quel empressement & quelle joie ne devons-nous pas aller au-devant de lui & le recevoir , lorsque faisant la visite de son cher troupeau , il paroît dans nos Eglises comme un Ange de paix pour répandre sur nos ames les dons du Saint-Esprit , pour les confirmer dans la foi , & leur communiquer une surabondance de graces & de bénédictions ! Mes chers Enfans , écoutons nos Evêques , attachons-nous à leur doctrine , honorons , respectons profondément leur personne , & prions sans cesse le Pere des lumieres , l'auteur de tout bien , qu'il les remplisse de plus en plus de cet esprit de sagesse & de force , de zele & de piété qui leur est nécessaire pour gouverner l'Eglise de Dieu.

**L**E second ordre des Pasteurs est celui des Curés. Ils n'ont qu'une autorité dépendante & subordonnée à celle des Evêques. Mais cette autorité

---

II.  
REFLEXION.

vient toujours du même principe; c'est-à-dire; mes chers Paroissiens, que nous tenons auprès de vous la place de J. C. Lorsque vous voyez un homme ordonné légitimement dans l'Eglise, & envoyé par l'Evêque pour être votre Pasteur, vous pouvez dire : voilà l'homme qui vient à nous de la part de J. C. pour conduire nos ames, comme un Pasteur conduit son troupeau, le fait paître, & veille à sa garde. Voilà l'homme chargé des ordres de Dieu même, l'Ambassadeur que J. C. nous envoie, revêtu de ses pouvoirs & de son autorité, chargé de nous instruire, de nous reprendre, de menacer, de trier au scandale, lorsqu'il y en aura, de remettre nos péchés, ou de les retenir, de nous admettre à la sainte Table, ou de nous en exclure. C'est pour cela qu'en prenant possession de notre Eglise, il a ouvert & fermé le Tabernacle, touché le livre des Evangeliques; qu'il est monté dans la chaire, qu'il s'est assis dans le confessional; cérémonies respectables qui nous ont fait connoître la juridiction & l'autorité que Dieu lui a données sur nos ames. Lorsque je vois dans la ville un homme chargé de veiller aux intérêts du Roi, & de faire exécuter ses ordres, je dis : voilà l'homme du Roi. Lorsque j'en vois un autre chargé de porter la parole au nom de J. C., de veiller à ses intérêts & à sa gloire; lorsque je le vois à l'autel, dans la chaire, au confessional, & dans les autres fonctions de son ministère, je dis : voilà l'homme de J. C., voilà mon Pasteur; c'est Dieu qui me l'a donné, c'est lui qui est chargé de mon ame, & qui en répondra. Lui seul a droit d'en prendre connoissance; c'est à lui par conséquent que je dois me faire connoître, & c'est pour cela que l'Eglise m'ordonne expressément de lui faire la confession de mes péchés au moins une fois chaque année. C'est de lui que je dois recevoir la communion à Pâques,



l'instruction pendant ma vie , & les Sacremens à ma mort. C'est lui qui doit recevoir mes derniers soupirs , & rendre mon corps à la terre , après avoir remis mon ame entre les mains de J. C. qui la lui a confiée. Tout autre que lui ne peut sans son consentement remplir à mon égard les fonctions de Pasteur ; ni à la vie , ni à la mort.

Si mon propre Pasteur menoit publiquement une vie scandaleuse ; s'il n'avoit pas des lumieres suffisantes pour me conduire , eu égard à mon état & à mes dispositions particulieres , je pourrois , avec sa permission , mettre ma conscience entre les mains d'un étranger : si mon propre Pasteur étoit publiquement & notoirement révolté contre les décisions de l'Eglise ; s'il étoit notoirement coupable d'hérésie ; si dans ses Prônes , dans ses Catéchismes , au confessionnal , il enseignoit des erreurs condamnées par l'Eglise , je pourrois & devrois me séparer de lui , le fuir comme les brebis fuyent le loup. Mais tant qu'il fera profession publique de croire & d'enseigner ce qu'enseigne l'Eglise Catholique , Apostolique & Romaine ; tant qu'il sera uni à son Evêque dans les sentimens d'une même foi , & par l'Evêque aux autres Evêques , par les Evêques au Saint-Siege , par le Saint-Siege à l'Eglise , par l'Eglise à J. C. , Dieu veut que je l'écoute , que je mette en lui ma confiance , que je lui découvre les plaies de mon ame , soit à lui personnellement , soit à ceux qui travaillent conjointement avec lui & sous lui au salut des ames de sa Paroisse , dont il est le Pasteur exclusivement à tout autre. Il est mon Pasteur ; c'est Dieu qui me l'a choisi , qui me l'a donné , qui m'a adressé à lui , qui l'a envoyé vers moi. Si je lui dérobe la connoissance de mon ame , sous prétexte que j'ai honte de lui découvrir mes foiblesses , ou parce

que j'ai eu celle de le critiquer, ou par d'autres raisons de cette espece, qui ne sont fondées que sur l'amour-propre, alors j'abuse du privilege, en confiant mon ame à un étranger, je renverse l'ordre que Dieu a établi. je me prive des graces particulieres attachées au ministere de mon Pasteur, je suis contre l'intention de l'Eglise, parce que l'Eglise, en me permettant de confier mon ame à un étranger, du consentement de mon Pasteur, n'a certainement pas prétendu favoriser mon orgueil, mon amour-propre & ma fausse délicatesse. Il est mon Pasteur, & comme tel il est chargé de mon ame; s'il en est chargé, il doit la conduire; comment la conduira-t-il, s'il ne la connoît pas; & comment la connoîtra-t-il, si je la retire d'entre ses mains, pour la confier à des mains étrangères? Voilà, mes chers Paroissiens, quels sont les sentimens & le langage d'une brebis qui connoît son Pasteur. Malheur à ceux qui auroient d'autres sentimens & une autre conduite! J. C. leur déclare qu'ils ne sont pas du nombre de ses brebis.

---

III.  
REFLEXION.

2. *Timoth.*  
c. 4.

SI après ce que vous venez d'entendre sur le caractère & l'autorité des Pasteurs, il y a, parmi les Chrétiens, des esprits hautains, indociles, rebelles & sans respect pour ceux qui tiennent la place de J. C; que pouvons-nous y faire? & que nous reste-t-il à leur dire? Eh bien! ne nous écoutez plus, choisissez-vous d'autres maîtres, amusez-vous à des fables, conduisez-vous selon vos caprices, brûlez l'Evangile, inventez-en un autre, faites-vous une religion à votre fantaisie. Et puisque ce tems affreux, prédit par S. Paul, est enfin arrivé, bouchez-vous les oreilles, secouez le joug, laissez-vous emporter à tout vent

de doctrine, flottez au gré des nouvelles opinions & des nouveaux systèmes, \* renversez, bouleversez, confondez tout, marchez les yeux fermés, sans guide & sans principes, par-tout où la fougue des passions vous emporte; mais sachez & souvenez-vous que celui qui écoute les Pasteurs, écoute J. C; que celui qui les méprise, méprise J. C. Ne vous contraignez plus, soulagez votre cœur, vomissez, répandez sur les Ministres de l'Eglise tout le fiel dont vous êtes remplis contre l'Eglise elle-même. Ne les regardez que pour les éplucher, ne les écoutez que pour les critiquer, traitez leur zèle d'entêtement & de folie, faites-leur un crime de leur sollicitude, de leur tendresse, de toutes les peines qu'ils se donnent pour la sanctification de vos âmes. Relevez leurs imperfections pour autoriser vos désordres, exagérez leurs foiblesses, pour justifier vos excès; railleries, malignités, calomnies, noirceurs, mettez tout en usage pour avilir & rabaisser au niveau d'une autorité purement humaine le caractère & l'autorité de vos Pasteurs. Méprisez-les, foulez-les aux pieds, traitez-les comme les excréments de la terre & les balayeurs du monde. Mais sachez & souvenez-vous que qui les touche, touche la prunelle des yeux de J. C; que vous serez trop heureux de les avoir un jour au chevet de votre lit, pour vous rassurer contre les frayeurs de la mort & de l'Enfer, pour remettre votre âme entre les mains de ce Juge terrible, qui rugira comme un lion, & se vengera pour lors de tous les mépris qu'il aura essuyés de votre part dans la personne

---

\* Longævus & honorabilis, ipse est caput: & Prophetæ docens mendacium, ipse est cauda. (Isaïe, c. 9. v. 15.)

de ses Ministres. Et cependant nous ne cesserons d'élever nos mains vers le Ciel pour attirer sur vous les richesses de sa miséricorde; nous nous estimerons bienheureux d'avoir quelque part aux souffrances & aux opprobres de notre maître; nous répondrons à vos malédictions par des bénédictions; à vos blasphèmes par des prières; à vos persécutions par la patience.

A Dieu ne plaise, mes chers Paroissiens, que vous méritiez en particulier des plaintes qui, faites en général, ne sont malheureusement que trop fondées. Non. Vous êtes des brebis dociles; vous connoissez vos Pasteurs, vous écoutez leur voix, & c'est là-dessus que je fonde la douce espérance de vous voir croître de plus en plus dans la grâce & dans la connoissance de notre Seigneur J. C. Oh bon Pasteur! bon Pasteur, veillez vous-même à la garde de toutes les brebis que vous m'avez confiées. Guérissez les malades, fortifiez les foibles, ramenez celles qui s'égarèrent, & ne permettez pas que le démon, ce loup cruel qui rode nuit & jour autour du bercail, me les ravisse & me les dévore. Oh Pere très-saint! conservez, par la vertu & pour la gloire de votre nom toutes les ames que vous avez mises sous ma conduite. Jetez sur moi-même un regard de miséricorde, prenez pitié de ma foiblesse & de mes miseres, donnez-moi les lumieres, le zèle, la force, la piété dont j'ai besoin pour travailler à leur sanctification & à la mienne, afin qu'après avoir fait dans ce monde ma joie & ma consolation, elles fassent un jour ma couronne dans le Ciel. *Ainsi soit-il.* Mes chers Enfants. *Ainsi soit-il.*